

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02980

Numéro SIREN : 792 597 247

Nom ou dénomination : A F CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2019 sous le numéro de dépôt 39735

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

Cocher la case si néant ☐

Désignation de l'entreprise										SASU AF CONSEIL										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise										04 AV LAURENT CELY										92600		ASNIERES SUR SEINE																							
SIRET										<table><tr><td>7</td><td>9</td><td>2</td><td>5</td><td>9</td><td>7</td><td>2</td><td>4</td><td>7</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>										7	9	2	5	9	7	2	4	7	0	0	0	1	6												
7	9	2	5	9	7	2	4	7	0	0	0	1	6																																
Durée de l'exercice en nombre de mois *										<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2	Durée de l'exercice précédent *										<table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>		1	2																		
1	2																																												
1	2																																												
																				Exercice N clos le																									
																				<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	7																
3	1	1	2	2	0	1	7																																						
ACTIF										Brut 1										Amortissements-Provisions 2										Net 3															
ACTIF IMMOBILISÉ										Immobilisations incorporelles										010		Fonds commercial *										012													
										Autres *										014		7 046										016		750										6 296	
										Immobilisations corporelles *										028		3 172										030		3 172											
										Immobilisations financières * (1)										040												042													
Total I (5)										044		10 218										048		3 922										6 296											
ACTIF CIRCULANT										STOCKS										050												052													
										Matières premières, approvisionnements, en cours de production *										050												052													
										Marchandises *										060												062													
										Avances et acomptes versés sur commandes										064												066													
										Créances (2)										068		19 173										070		19 173											
										Clients et comptes rattachés *										072		7 026										074		7 026											
										Autres * (3)										072		7 026										074		7 026											
										Valeurs mobilières de placement										080												082													
Disponibilités										084		7 927										086		7 927																					
Charges constatées d'avance *										092												094																							
Total II										096		34 126										098												34 126											
Total général (I+II)										110		44 344										112		3 922										40 422											
PASSIF																														Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES										Capital social ou individuel *										120												1 000													
										Écarts de réévaluation										124																									
										Réserve légale										126																									
										Réserves réglementées *										130																									
										Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131												132													
										Report à nouveau										134												12 960													
										Résultat de l'exercice										136												4 725													
										Provisions réglementées										140																									
										Total I										142												18 685													
Provisions pour risques et charges										Total II		154																																	
DETTES (4)										Emprunts et dettes assimilées										156																									
										Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																									
										Fournisseurs et comptes rattachés *										166												1 063													
										Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169		4 907										172		20 675											
										Produits constatés d'avance										174																									
Total III										176												21 737																							
Total général (I + II + III)										180												40 422																							
RENOIS										(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an										193		(4) Dont dettes à plus d'un an										195													
										(2) Dont créances à plus d'un an										197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182													
										(3) Dont compte courant d'associés débiteurs										199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184													
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																													

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU SASU AF CONSEIL		Néant ☐ *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018			
				Exercice N clos le 13/11/2020				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214			
		Services *		217	218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224				
	Subventions d'exploitations reçues			226				
	Autres produits				230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	44 590		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	761		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	24 041		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	2 750		
	Rémunérations du personnel *				250	8 911		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	1 973		
	Dotations aux amortissements *				254	932		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259	260		
Total des charges d'exploitation (II)					264	39 368		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	5 222		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) :			300	337		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	834		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	4 725		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	4 725	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		834		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) :	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350		
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	5 559	354
					Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	5 559	372
					Déficit col. 2			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU SASU AF CONSEIL**Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	7 046	412		414		416	7 046	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	3 172	472		474		476	3 172	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	10 218	492		494		496	10 218	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	750	502		504		506	750	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	2 240	562	932	564		566	3 172	
TOTAL		570	2 990	572	932	574		576	3 922	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)							591			
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

4

Désignation de l'entreprise : SASU AF CONSEIL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)

800			
-----	--	--	--

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380					
N° du centre de gestion agréé	388					
Montant de la TVA collectée	374					8 559
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					4 366
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

Désignation de l'entreprise: SASU AF CONSEIL	Néant ☐ *
Exercice ouvert le: 01/01/2017 et clos le: 31/12/2017	Données en nombre de mois
	1 2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
-----------------------------	-------------------------------	-----	--

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	0
---	-----	---

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)										022		Effectifs au sens de la CVAE *										023									
Période de référence										024				/				/													
Date de cessation																160				/				/							

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 7

SIREN

7 | 9 | 2 | 5 | 9 | 7 | 2 | 4 | 7

Dénomination de l'entreprise

SASU AF CONSEIL

Adresse (voie)

04 AV LAURENT CELY

Code postal

92600

Ville

ASNIERES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code Postal

Commune

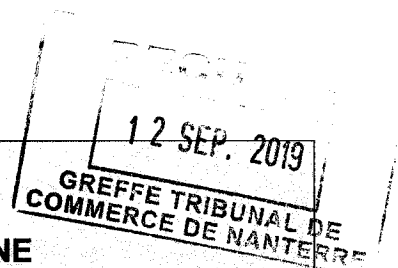
Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SASU AF CONSEIL
Capital de 1 000 Euros
Siège Social à 92 600 ASNIERES SUR SEINE
04 AVENUE LAURENT CELY
RCS NANTERRE 792 597 247 00016



ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

DU 03 SEPTEMBRE 2019

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2017** tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice, un résultat bénéficiaire avant impôt de 5 559 euros €.

L'assemblée générale décide de ne pas distribuer ce résultat et de reporter à nouveau ce bénéfice après déduction d'impôt

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2017 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toute formalité prescrite par la loi.

Le Président MR AMAJOU ABDEHRAHIM

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Amajoud", written over a horizontal line.

SASU AF CONSEIL

Société à Capital de 1 000 Euros

Siège Social à 92 600 ASNIERES SUR SEINE

04 AVENUE LAURENT CELY

RCS NANTERRE 792 597 247 00016

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE et RESOLUTIONS VOTÉES A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE POUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2017

Le mardi 3 Septembre 2019 à 14h00 heures, L' associé de la Société AF CONSEIL société par Action Simplifiée au capital de 1 000 euros, sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège de la Société au 04 avenue Laurent Cély 92 600 Asnières sur seine , pour la validité des comptes de l'année 2017 et afin de rendre compte de l'activité de la société pour l'exercice écoulé et clos au **31/12/2017**

Les convocations pour la présente assemblée ont été adressées par lettre remise en main propre contre décharge le 27 Aout 2019.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, les associés ont reçu : **texte des résolutions, ordre du jour, comptes annuels avec la convocation**, de plus ces documents ont été tenu à leur disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

Les comptes que l'associé doit approuver aujourd'hui, ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthode d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

Première résolution

L'assemblée ordinaire des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le dit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2017 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour le dit exercice :

TOTAL DU BILAN : 40 422 Euros

- **CHIFFRES D'AFFAIRES :** 44 589 Euros

-

-

RESULTAT NET :

4 725 Euros

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un résultat BÉNÉFICIAIRE après déduction d'impôt sur la société de **4 725 €**

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice après déduction d'impôt de **4 725 €** qui décide de ne pas le distribuer

Nous vous proposons de bien vouloir l'affecter de la manière suivante :

Au compte « report à nouveau » : de 4 725 €

Deuxième résolution

L'assemblée ordinaire des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne pleine pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal pour effectuer toute formalité prescrite par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H 00

De tout ce que dessus, il a été dressé le procès verbal qui a été signé par les associés et le gérant de la Société.

Ces résolutions mise aux voix, ont adoptées à l'unanimité.

Fait à ASNIERES SUR SEINE le 03 SEPTEMBRE 2019

Le Président : MR AMAJOUD ABDERAHIM



AA